

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 82 (1985)
Heft: 9

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société romande d'apiculture

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DU 16 MARS 1985

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs

La 109^e assemblée des délégués est ouverte à l'heure précise par le président, M. André Fournier.

Les sept fédérations sont présentes.

Participants: cent trente-huit, dont quatre invités, seize membres d'honneur. Le comité central est au complet.

Pour le repas de midi, cent vingt-cinq inscriptions.

Le président, en ouvrant la séance, ne cache pas sa joie et le privilège qui lui est accordé de conduire les assises annuelles de la société. Il vérifie immédiatement si tout est conforme aux statuts et procède de suite à la désignation des scrutateurs.

2. Désignation des scrutateurs

MM. Bussard, Duruz, Fauchère et Jungo.

3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée

(Voir journal de mai 1985, p. 151.) Le P.V. est approuvé.

4. Rapport du président

Avant toute chose, le président demande à chaque délégué d'être son interprète pour adresser ses meilleurs vœux à tous les Ambroise faisant partie de la SAR (après avoir rappelé l'origine de cette appellation alors qu'il assumait la rédaction du journal).

Le président remercie et tient à souligner la présence appréciée à cette assemblée du D^r Maquelin, représentant de la Station fédérale de recherches laitières, section apicole, Liebefeld, de MM. H. Jutzi, de la vulgarisation apicole à Berne, K. Wyder, VDSB, P. Rossetti, STA, et des membres d'honneur: MM. V. Bohnet, E. Bassin, G. Chassot, R. Bovey, A. Mermiod, M. Mouche, L. Allaman, G. Parréaz, L. Roulet, M. Buscarlet, T. Muller, G. Huguenin, H. Schneider, A. Paroz, R. Biselx, G. Fragnière.

Le président regrette l'absence motivée du D^r H. Wille, section apicole, Liebefeld, et de MM. F. Bernardi, président FSSA, H. Schäfer, président VDSB, G. Fivel, président du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie, P. Sergey, Centrale des miels à Gland,

ainsi que les membres d'honneur, MM. Paul Zimmermann, G. Matthey, G. Voyame, O. Schmid, J. Chammartin et C. Matthey.

Un instant de recueillement est demandé en mémoire des membres disparus durant l'année écoulée et en pensant en particulier à M. Marcel Jordan, ancien membre d'honneur, et à M. J.-P. Guillet, ancien président de la section des Alpes.

Un survol rapide des activités durant le dernier exercice est exposé. Le président termine en remerciant le CC de sa collaboration étroite face aux contraintes économiques toujours plus accentuées.

5. Finances

a) Comptes 1984

Les comptes de l'exercice 1984 ont paru dans le journal de mars 1985.

Le caissier commente brièvement les résultats déficitaires en dépit des efforts, pourtant méritoires. Le déficit budgété a été néanmoins réduit de plus de la moitié.

Il accepte toute proposition l'aidant à ressaisir cette situation.

Il faut trouver une solution au poste « Assurances, responsabilité civile », dont l'assureur désire augmenter les primes de 120% !

M. Merminod propose que la réserve du poste « Vols et déprédations » ne descende pas en dessous de 35 000 francs. Ancien caissier, il connaît les risques. Sur sa de-

mande, il sera donné connaissance, par le caissier en fonction, de tous les actifs et passifs transitoires à fin 1984.

D'autres délégués demanderont si tous les sacs en plastique (publicité) ont été payés.

M. Léchaire, responsable de ce secteur, rassure chacun.

Vols et déprédations : ce compte sera revu par le comité central.

b) Rapport de la commission de vérification

M. Cousin, un des préposés à cette commission, rappelle la teneur du rapport paru dans le journal de mars 1985.

Les comptes 1984 sont approuvés et décharge est donnée au caissier.

En marge de ce rapport, la commission suggère d'indexer la cotisation annuelle à celle du coût de la vie. Deux francs pour cinq points de l'indice suisse des prix à la consommation.

c) Budget 1985

Le budget, non équilibré, a paru dans le journal de mars 1985.

Il est accepté.

Le caissier propose d'accepter l'indexation de la cotisation au coût de la vie afin de maîtriser une fois pour toutes ce serpent de mer.

Les opinions sont très divergentes. Plus de dix délégués prendront la parole. Parfois plusieurs fois. M. Merminod mettra tout le monde d'accord par une boutade concernant une décision à prendre

ou prise: il est connu que le Vaudois l'applique, le Fribourgeois l'interprète, le Valaisan en prend connaissance!

La proposition du caissier sera reprise quelques instants plus tard.

d) Désignation des sections vérificatrices des comptes 1985

St-Maurice, Sierre, Sion.

e) Fixation de la cotisation 1986

L'indexation de la cotisation annuelle à l'indice suisse des prix à la consommation est refusée par 56 non contre 21 oui.

6. Adoption des rapports publiés dans le journal

M. Buscarlet relève que deux rapports n'ont pas été publiés: assurances, vols et déprédations, et élevage.

Les explications sont fournies par les responsables.

Les rapports publiés sont acceptés.

7. Concours des ruchers

En 1984, le concours s'est déroulé dans la neuvième circonscription, le canton de Fribourg. Soit les sections de la Gruyère, la Veveyse, la Glâne et Marly. Au total vingt-six concourants.

Résultats: 1^{re} catégorie, 18 médailles d'or, 5 médailles d'argent. 2^e catégorie, 2 médailles d'or, 1 médaille d'argent.

Des concourants brillants.

La médaille vermeille, offerte

au plus méritant par les Sociétés d'agriculture de la Suisse romande, est attribuée à M. Michel Curty, de Villarimboud. Il est très applaudi. Une victoire méritée, 149 points sur 150.

M. Curty remercie le jury et encourage ses collègues à faire de même.

M. Thiévent, chargé de ce dicastère, signale que 1985 verra le concours se dérouler en Ajoie, Clos-du-Doubs, Jura-Nord et Franches-Montagnes.

En outre est déjà signalé qu'en 1986 le concours est proposé aux sections des Alpes, Chamossaire, Pays-d'Enhaut.

8. Renouvellement au comité central des mandats de MM. Marc Léchaire, Paul Girod et Antoine Rosselet

Ils sont réélus à l'unanimité.

9. Apimondia

Etude de l'accueil en 1989 en Suisse du Congrès Apimondia.

Aux premières estimations, il devrait y avoir un découvert de 400 000 francs. Les enthousiasmes sont quelque peu refroidis.

La SAR ne souscrit pas à l'idée de recevoir en Suisse en 1989 le Congrès Apimondia.

10. Honorariat

Le comité de la Fédération vaudoise, par sa lettre du 3 avril 1984, propose au titre de président

d'honneur de la SAR M. Robert Bovey.

M. A. Paroz, ancien président de la SAR, appuie cette proposition.

Des applaudissements chaleureux, soutenus et mérités, souligneront cette proposition.

M. Robert Bovey est élevé au titre de président d'honneur de la SAR.

M. Bovey, ému, remercie les délégués de lui confirmer le titre qui lui avait été déjà attribué en 1975. (Cela est exact et vérifiable dans le journal de novembre 1975. M. P. Meunier ayant été nommé président d'honneur en 1962, M. Bovey est resté entre-temps philosophe.)

M. Bovey tient à remercier ses anciens collaborateurs qui ont œuvré avec lui. Il lui plaît également de relever qu'il avait particulièrement mis l'accent dès 1962 sur la sélection de l'abeille, un des fleurons de la société. Cela, en son temps, avec le concours apprécié du D^r Schneider, de la section apicole du Liebfeld (le D^r Schneider est d'ailleurs présent à cette assemblée).

Enfin, ses souvenirs se porteront sur son rôle de membre du comité d'Apimondia.

Le président remet à M. R. Bovey le diplôme de président d'honneur de la SAR.

Un cadeau est destiné à M^{me} Bovey, car une réussite si brillante est toujours le fait d'une compréhens-

sion certaine de la part de l'épouse.

Une aquarelle représentant un coin de la vallée de Bagnes, où se trouve, à Bonatschiesse, la station de fécondation de première importance.

La FVA propose, toujours dans sa lettre du 3 avril 1984, d'ajouter la phrase suivante à l'art. 7 des statuts de la SAR: «Un président d'honneur **unique** pourra être désigné sur proposition d'une fédération.»

Cette proposition est acceptée.

11. Vœux des sections

Les vœux ont paru dans le journal de mars 1985. Après discussion, il est retenu que:

1. Conseils aux débutants. Le responsable prend acte et donnera tout de suite des instructions dans le sens demandé à la section de Lausanne, auteur du vœu.

2. Neuchâtel a déjà fait un pas dans ce sens. Il reste à trouver une solution pratique pour l'ensemble de la Romandie.

1-8-9-10. Journal. Le but du rédacteur est de rendre le journal attrayant. Les contraintes matérielles ne lui accordent pas l'aisance nécessaire.

Le caissier est prêt à lui octroyer un supplément pour autant que les rentrées d'argent le lui permettent. Conséquence: statu quo.

11. Le CC peut suffire à cette tâche. Sur la demande faite, il étudiera l'affectation du Fonds Bertrand.

13-14. Cela concerne les services sanitaires cantonaux.

18. Rotation de la présidence. Le président SAR est élu par l'AD. Aux délégués de décider.

3-4-5-6-7. Le responsable du contrôle du miel rappelle que cette activité, de référence, exige aussi quelques contraintes. La qualité ne s'obtient qu'à ce prix.

Les contrôles de la SAR sont fort bien placés sur ce point en Suisse.

15-16-17. Le responsable des concours rappelle que les informations à ce sujet paraissent en temps opportun dans le journal. Pour mémoire, la rotation des concours se fait tous les onze ans.

12. Propositions individuelles et divers

M. Perreten propose que soit publié dans la presse, la radio, etc. tout ce qui concerne le danger qu'il y a d'importer, de déplacer des colonies d'une région infestée par la varroatose.

M. R. Praz estime le contraire. Le public confond trop souvent parasite et maladie. Il croit de ce fait que le miel est traité avec les abeilles et que celui-ci est pollué.

Cette dernière proposition l'emporte. Il est recommandé de plus de n'employer que le terme « parasite » et non maladie, ce qui est le cas, et évite toute mauvaise interprétation.

M. Casutt pense que les dédommagements versés par le fonds

Vols et déprédations sont trop restrictifs.

L'incendie des ruches par des tiers devrait être pris en considération, quand bien même les dégâts par le feu ne sont pas retenus en temps normal.

L'assemblée est levée à 13 h. 30.

L'excellent repas prévu est servi prestement.

Entre le dessert et le café, le président reprend la parole pour compléter une information.

La centrale des miels à Gland a enregistré en 1984 vingt tonnes de miels. A ce jour, il en reste environ cinq tonnes. Il n'y a jamais eu de retour concernant la qualité.

La parole est ensuite donnée successivement au D^r Maquelin et à MM. H. Jutzi, K. Wyder et M. Rossetti.

Le D^r Maquelin apporte les meilleurs messages du Liebfeld et du D^r H. Wille.

Les difficultés relatives à la varroatose devraient à l'avenir être quelque peu surmontées. Il est surtout recommandé de n'utiliser que les produits antiparasitaires autorisés.

M. Jutzi apporte les salutations et vœux des services fédéraux de la vulgarisation apicole. Il reste d'une prudence désarmante concernant des subsides plus substantiels de la part de la Confédération.

M. Wyder transmet les vœux de la VDSB, mais surtout, il conte le rêve qu'a fait un de ses voisins

apiculteur. Ce dernier rêve qu'il arrive au Paradis, devant saint Pierre. Celui-ci vérifie dans le Grand Livre si cet apiculteur n'a pas sucré ses ruches en période de récolte.

Devant le résultat négatif, il conduit le nouvel arrivant à sa demeure éternelle. Pour ce faire, ils doivent emprunter un long couloir desservant différentes salles, toutes silencieuses et occupées par des élus en prière, sauf une, très bruyante.

Il jette furtivement un coup d'œil dans cette salle et s'aperçoit avec stupeur que c'est le comité de la SAR qui n'a pas encore pu sta-

tuer sur le montant de l'augmentation de la cotisation annuelle...

Enfin, M. Rossetti est heureux de constater qu'au fil des ans des liens et contacts plus directs s'établissent entre les apiculteurs des différentes régions de la Suisse.

Cette attitude ne peut être que bénéfique.

Le président remercie encore chaleureusement tous les participants de leur présence, forme les meilleurs vœux pour l'année à venir et fixe le prochain rendez-vous au 15 mars 1986, au même endroit et à la même heure.

Le secrétaire:

Ph. Laperrousaz

VITALIS constitue une base excellente pour la mise en hivernage.

VITALIS pour stimuler la ponte, pour passer sans dommage les périodes creuses, pour la mise en hivernage. **VITALIS** prévient les maladies dues à des carences alimentaires. **VITALIS** toujours, pour des colonies fortes, assurant un rendement optimum du rucher. L'essayer c'est l'adopter. Demandez un échantillon, qui vous sera offert gratuitement.

Prix:	Fr. 5.50/kg
dès 10 kg	Fr. 5.40/kg
dès 20 kg	Fr. 5.20/kg
dès 50 kg	Fr. 5.10/kg
dès 100 kg	Fr. 5.—/kg

**BIENEN
MEIER KÜNTEN**

Tél. (056) 96 13 33

5444 Künten

